

N° 760
5 MARS 2016

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO VOUS AVEZ DIT ÉGALITÉ ?



Le 8 mars, dans le cadre de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes, refleuriront probablement pieux discours et déclarations vertueuses sur l'engagement à l'égalité Femme/Homme.

Or, non seulement la situation ne progresse guère,

mais de nombreux signaux inquiétants tendent à montrer que dans ce domaine comme dans d'autres, les reculs priment sur les avancées.

La thématique de l'égalité sert désormais de paravent à nos politiques pour tenter de faire passer des réformes injustes, et, du code du travail à l'Éducation, le hiatus entre les paroles et les

actes est flagrant. Les citoyens perçoivent bien ce décalage entre les discours et les actes, entre les principes affichés et leur vécu, que ce soit les fonctionnaires, fortement sollicités et de plus en plus mal payés, les jeunes, victimes de l'insécurité sociale, ou les retraités paupérisés.

Dans le système éducatif, dans le monde travail, la conquête de l'égalité reste un vrai défi ; les réformes en cours, notamment celle du collège, vont à son rencontre. La dynamique sociale en cours doit inverser la tendance et permettre l'émergence d'alternatives.

■ **Frédérique Rolet**
cosécraire générale

CONTESTATIONS TOUS AZIMUTS VERS L'AFFRONTLEMENT

La jeunesse devait voir s'ouvrir après 2012 et l'avènement du nouveau gouvernement un avenir plus souriant que celui qu'elle connaissait jusqu'alors. Quatre ans après, il ne reste rien des illusions.

Le chômage est à son apogée et touche fortement la jeunesse. L'école, un des derniers lieux où se construit le commun, est fragilisée, la précarité explose. Et pour seul remède, le gouvernement avance un projet de loi inspiré par une seule philosophie, celle de l'affaiblissement des droits des salariés, de l'inversion de la hiérarchie des normes, laissant l'entreprise décider en lieu et place des garanties collectives. Les jeunes qui entrent sur le marché de l'emploi seront les premiers sacrifiés.

Au-delà même de l'approche générale d'une loi qui supprime de fait la notion de durée légale du travail, des articles relatifs à la formation professionnelle interpellent directement le monde éducatif. Les dérogations au temps de travail des apprentis sont encore assouplies, permettant de les faire travailler encore davantage, au détriment du volet formation ; quant au découpage des diplômes professionnels en blocs de compétences, ils pourraient avoir pour effet d'affaiblir la cohérence et la qualité des diplômes avec les conséquences sur les rémunérations. Les organisations de jeunesse ne s'y sont pas trom- *Suite page 2* >>>



CETTE SEMAINE 3

- MOBILISATION INTERPRO
- SALAIRES

ENJEUX 4-5

- PROJET DE LOI EL KHOMRI
- LYCÉE
- PROGRAMMES DU COLLÈGE
- CONCOURS RÉSERVÉS 2016

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MUTATIONS 2016
- CAPN DES AGRÉGÉS
- CAPN DES CHAIRES SUP

SUR LE TERRAIN 7-8

- ENJEUX DU CONGRÈS
- TURQUIE
- TRANSPORTS SCOLAIRES
- RETRAITÉS

Cahier central
COLLÈGE 2016
P. I à IV

MARS ATTAQUE !

Le mois de mars est marqué par une forte cristallisation de la contestation de la politique gouvernementale. Un mois dans l'action.

AGENDA

Le 8 : droits des Femmes

Le 9 : contre la loi travail

Le 10 : défense des retraites

Le 12 : contre l'état d'urgence

Le 22 : grève FP

Le 31 : mobilisation interpro



»»» Suite de la page 1

CONTESTATIONS TOUS AZIMUTS VERS L'AFFRONTÉMENT

pées et refusent en bloc un projet de loi qui tend à adapter les hommes aux besoins du marché au lieu de regarder vers le XXI^e siècle et d'envisager un autre Code du travail plus protecteur et plus lisible. La popularité de la pétition lancée sur le sujet et qui a atteint plus d'un million de signatures, les réactions unanimes des organisations syndicales ont contraint le gouvernement à reculer de quinze jours la présentation du projet de loi au conseil des ministres, mais avec derrière la tête l'idée de ne pas bouger sur les principes fondamentaux.

Pour déjouer le scénario porté par le Premier ministre, il est important de maintenir la pression et de faire du 9 mars une grande journée d'action et de revendications. Sur ce dossier comme sur celui du collège, c'est l'auto-

ritarisme qui prime, le refus de l'écoute et du débat sur les objectifs des réformes. La dynamique sociale en train de se créer sera-t-elle de nature à faire fléchir un gouvernement de plus en plus discrédité ? L'action continue dans les établissements du second degré contre une réforme inégalitaire et technocratique à l'appel de l'intersyndicale du second degré qui a réaffirmé sa détermination. Cette mobilisation inscrite dans la durée, la volonté des fédérations de fonctionnaires à arracher une revalorisation des salaires en préparant une grève massive le 22 mars, l'exaspération de la jeunesse... Tout converge vers l'idée qu'il est grand temps de renouer avec un projet de société juste et solidaire, loin des chantres de la déréglementation et du pouvoir du plus fort.

■ **Frédérique Rolet**

Publicité

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !

Découvrez la CASDEN sur www.casden.fr ou contactez un conseiller au 01 64 80 64 80*

L'offre CASDEN est disponible dans les agences Banques Populaires, sur www.casden.fr et sur l'application mobile CASDEN.

Accueil téléphonique ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 (heure de Paris). Appel non surtaxé. Coût selon votre opérateur.

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

DROITS ET LIBERTÉS « JUNGLE » DE CALAIS : VIOLENCE ET DÉSILLUSION



Le démantèlement de la « jungle » a commencé dans la violence. Malgré des conditions extrêmement difficiles, elle est le seul lieu de vie de 5 000 réfugiés avec maisonnettes, écoles, centres de rencontre pour les femmes, les jeunes, bibliothèque, lieux de culte. L'école du chemin des dunes a été inaugurée sans aucun soutien des pouvoirs publics pour assurer le droit à l'éducation de 150 à 300 enfants de ce camp, dont beaucoup de mineurs isolés. Cinquante organisations ont fourni matériel et professionnels.

Alors que les réfugiés sont la proie d'attaques de groupes néofascistes, l'État choisit la voie de la violence, de l'indignité et de l'illégalité, violant la Convention européenne des Droits de l'Homme. Tous les migrants ne seront pas relogés et poursuivront leur errance. Quand le gouvernement mettra-t-il en place une solution d'accueil digne pour toutes et tous ? La FSU est intervenue auprès de Manuel Valls en ce sens.

■ **Marylène Cahouet**

14 mars : forum du GNIES au Salon de l'éducation

Maltraitements sexuelles : les adultes ont un devoir de protection

Comment réagir lorsque l'on soupçonne qu'un enfant est victime de violences sexuelles ? Quels signes doivent nous alerter ? Comment accompagner un enfant victime ?

Le forum du GNIES sera l'occasion d'en débattre avec le Dr Salmons et Éric de Montgolfier, magistrat. Selon l'OMS, 18 % des filles et 7,5 % des garçons subissent des violences sexuelles, commises dans tous les milieux socioculturels, à 94 % par des proches et des personnes connues.

ENFANCE EN DANGER : LA FRANCE PROTÈGE MAL SES ENFANTS

Le comité des droits de l'enfant des Nations Unies est sévère : 3 millions d'enfants pauvres sur le territoire, une justice des mineurs en panne. On ne compte plus le nombre de mineurs errant faute de structures d'accueil. Le 23 novembre 2015, le Conseil d'État ordonnait aux pouvoirs publics de recenser les jeunes mineurs isolés en détresse et de les mettre à l'abri. Sans résultat. « Une véritable politique publique de l'enfance n'existe toujours pas », s'indigne le président de l'Unicef France.

■ **M. C.**

« Il faut juger les sentiments par des actes plus que par des paroles » GEORGE SAND



MOBILISATION INTERPRO PASSER À L'ACTION

Après le report de l'examen du projet de loi travail dite loi El Khomri, l'intersyndicale se réunissait ce jeudi 3 mars. Des différences dans la stratégie d'action n'ont pas permis de déboucher sur une nouvelle expression commune.

Cette réunion s'est tenue en deux temps. À l'issue de la première séquence au cours de laquelle toutes les organisations ont fait part de leur analyse du projet de loi El Khomri, la CFDT, l'UNSA, la CFE-CGC, la CFTC et la Fage ont cosigné une déclaration commune pour « faire pression sur le gouvernement entre les concertations bilatérales du 7 au 9 mars et la réunion des partenaires sociaux programmée le 14 mars avec le Premier ministre », assortie d'un appel à mobilisation le 12 mars. De leur côté CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF, UNL et Fidl appellent à l'action pour obtenir le retrait du projet de loi et la conquête de nouveaux droits pour les salarié-e-s. La date du 9 mars, à l'initiative des organisations de la jeunesse, a donc été actée comme le premier rendez-vous réunissant jeunes, salariés du privé et fonctionnaires... Cette journée est donc le premier élément de la construction d'un mouvement social d'ampleur dont une deuxième étape devrait être la journée du 31 mars. Il s'agira bien de mobiliser

par toutes les formes, y compris la grève et les manifestations.

DE LOURDS ENJEUX

L'intersyndicale du second degré s'était dès la veille, lors de sa réunion du 2 mars, inscrite dans cette dynamique en appelant à participer aux initiatives prévues le 9 mars. Dans les prochains jours, le SNES-FSU, avec la FSU, débatera des modalités d'action dans son secteur et en lien avec les mobilisations dans le cadre des discussions salariales et sur le déroulement de carrière dans la Fonction publique (en particulier du 22 mars), et avec la poursuite des actions contre « collège2016 ». Les enjeux sur toutes ces questions sont lourds pour l'avenir de nos métiers, bien sûr, mais plus largement pour l'ensemble de la société. Le mouvement social se doit de stopper toutes les mesures antisociales envisagées par le gouvernement et de mener la lutte pour conquérir de nouveaux droits dans une société plus juste et égalitaire. ■ Roland Hubert

GRÈVE DU 22 MARS GAGNER SUR LES SALAIRES

Le rendez-vous salarial dans la Fonction publique aura lieu le 17 mars, mais tout indique que les mesures gouvernementales seront loin des attentes des personnels. En l'état, dès la fin de la réunion, la grève sera à l'ordre du jour.

Dans la négociation PPCR⁽¹⁾, la FSU n'a eu de cesse de revendiquer le dégel de la valeur du point d'indice. En effet, l'amélioration de nos traitements passe par la reconstruction des grilles indiciaires et par la revalorisation du point. Le protocole PPCR comporte le principe d'une négociation salariale annuelle et d'un rendez-vous en février 2016, devant examiner la valeur du point. Le remaniement ministériel aura entraîné un retard d'une quinzaine de jours.

LE DÉGEL : VITAL... ET POSSIBLE !

La FSU portera les attentes des personnels. Après une période inédite de gel du point pendant plus de cinq années, tandis que la retenue pour pension augmente régulièrement, la perte de pouvoir d'achat est conséquente. Si individuellement, la plupart des agents ont pu bénéficier d'un avancement d'échelon, les effets en ont été réduits. Pour ceux qui ont reçu la GIPA⁽²⁾, il ne s'agit que d'une indemnité sans conséquence pour leurs rémunérations suivantes. Le droit à la carrière est contesté et la grille indiciaire se dévalorise. À terme, les plus jeunes sont moins rémunérés que leurs aînés. Pénalisant matériellement pour chacun d'entre nous, cette politique est néfaste pour la qualité du service public qui ne parvient pas à recruter les personnels qualifiés dont il a besoin. Dans la lettre qu'elle a adressée aux agents⁽³⁾, la FSU note que « le gouvernement s'est jusqu'ici privé d'une réelle réforme fiscale permettant de dégager les recettes nécessaires ». Elle demande que « la progression du point d'indice permette véritablement de compenser l'inflation par une mesure immédiate et d'urgence » en 2016 et la



programmation « dès maintenant pour le début 2017 d'une mesure qui permette d'annuler les effets de l'inflation depuis 2012 ». Elle souligne que cela est possible : 1 % d'augmentation représente près de 2 milliards sur les trois versants (source : Cour des comptes), soit 11 % des crédits consacrés au Crédit d'impôt « Compétitivité-Emploi » pour 2016. Les politiques conduites jusqu'à présent ont échoué. Et si le changement, c'était maintenant ! ■ Anne Féray

(1) PPCR : parcours professionnels, carrières et rémunérations.
(2) GIPA : indemnité dite « garantie individuelle de pouvoir d'achat » ; elle est versée à ceux et celles dont le traitement a perdu en pouvoir d'achat à quatre années d'intervalle.
(3) <http://www.snes.edu/la-FSU-ecrit-aux-agent.html>

COMMUNIQUÉ COMMUN RENDEZ-VOUS SALARIAL DU 17 MARS : LES AGENTS PUBLICS EXIGENT DES MESURES FORTES

Suite au remaniement ministériel, les annonces sur les salaires dans la Fonction publique ont été reportées au 17 mars. Les organisations syndicales s'apprentent à y réagir dans l'unité en publiant ce communiqué commun.

Les organisations syndicales de la Fonction publique – CGT, CFDT, CGC, FA-FP, FSU, Solidaires et UNSA – se sont souvent retrouvées, ces dernières années, pour faire le point sur la situation des agents des trois versants de la Fonction publique et intervenir unitairement sur nombre de sujets propres à garantir la qualité du service public à tous les citoyens. Dans une période où nombre de réformes impactent le travail des agents, les organisations signataires portent ensemble le nécessaire respect du statut général de la Fonction publique, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la lutte contre la précarité et l'exigence d'emplois statutaires en nombre suffisant pour faire face aux besoins,

l'amélioration des conditions de travail et le pouvoir d'achat des agents publics. Aujourd'hui, à quelques jours de l'ouverture des négociations salariales dans la Fonction publique, elles rappellent leur exigence qu'il soit mis immédiatement fin au gel du point d'indice et que celui-ci soit revalorisé significativement pour conforter les salaires de tous les agents. En effet, la politique d'austérité salariale a abouti à une baisse constante de leur pouvoir d'achat. Pour les organisations syndicales, l'heure est venue de mettre un terme au contentieux salarial qui s'est accumulé depuis des années ! Les agents de la Fonction publique jouent un rôle déterminant pour la cohésion de toute la

société. La reconnaissance de leur travail et de leur engagement quotidien en faveur de l'intérêt général ne peut plus attendre. Le gouvernement s'est engagé à ouvrir des négociations salariales. Ce rendez-vous aura lieu le mercredi 17 mars et doit déboucher sur des mesures fortes. Les organisations syndicales, CGT, CFDT, CGC, FA-FP, FSU, Solidaires et UNSA porteuses des exigences des agents publics jugeront à cette aune les annonces qui seront faites par le gouvernement. Si celles-ci étaient trop éloignées de leurs attentes et de celles des personnels qu'elles représentent, elles en appelleront à la mobilisation des agents de la Fonction publique y compris par la grève et les manifestations.



Dès à présent, elles inscrivent cette possibilité d'action le 22 mars prochain et se retrouveront dès après le rendez-vous salarial pour confirmer ou non cette mobilisation. ■ Paris, le 26 février 2016

Tweet



@SNES_Bretagne : Le SNES-FSU sur le terrain et dans les instances : informer, défendre les personnels et agir pour améliorer les conditions de travail.

@SNESFSU : [Communiqué] Loi travail : un projet inacceptable, la FSU dit pourquoi, article par article fsu.fr #OnVautMieuxQueCa

@Guilhem13 : Réunion à l'Estaque sur la baisse inquiétante des moyens en éducation prioritaire

@SNESVersailles : Yvelines : Préparation de #rentrée2016 Collèges et Lycées mobilisés ensemble ! versailles.snes.edu/spip.php?artic...

Notre-Dame-des-Landes

Malgré l'état d'urgence et le quadrillage policier, ce 27 février, plusieurs dizaines de milliers de personnes ont manifesté, avec les zadistes, contre le projet d'aéroport et le saccage des zones humides protégées, pour une autre conception de l'agriculture et de la société... Le succès de cette mobilisation, prévue à l'origine pour s'opposer aux expulsions et rappeler l'engagement du président de la République « pas de travaux avant épuisement de tous les recours », est une première réponse à la volte-face présidentielle. L'annonce d'un référendum, sans préciser la question posée ni la zone géographique concernée, est une pirouette dont la mise en œuvre est problématique.

Patronage et maçonnerie...

La Grande Loge de France et la Grande Loge Féminine de France organisent un colloque sobrement intitulé « La jeunesse à la rencontre de la franc-maçonnerie ». Pas grand-chose à redire si ce n'est que, non seulement cet événement se déroulera avec la présence de la ministre mais surtout qu'il est placé sous le haut patronage du ministère de l'Éducation nationale ! Décidément ce ministère n'a plus beaucoup de repères... mais y a-t-il seulement un pilote ?



« Sans l'autorité d'un seul, il y aurait la justice. L'autorité d'un seul, c'est un crime » LOUISE MICHEL

PROJET DE LOI EL KHOMRI

OBTENIR MAINTENANT SON RETRAIT

La mobilisation s'amplifie jour après jour contre ce projet de loi qui vise à passer le droit du travail à l'acide des exigences du grand patronat et des actionnaires. Le « tous ensemble » permettant de faire reculer le gouvernement devient envisageable. Mais pour combattre, encore faut-il comprendre.

RÉFORME DU CODE DU TRAVAIL

Le Medef et la droite en rêvaient

Dès qu'il a fuité dans la presse, le projet de loi dit El Khomri concernant la modification du code du travail a suscité un tel tollé auprès des organisations de salariés et de jeunesse que le gouvernement en a reporté la présentation en Conseil des ministres du 9 au 24 mars : il s'agit là d'un premier recul. De nombreuses mesures du projet de loi (en matière de temps de travail, de droit du licenciement...) visent en effet à dynamiser les droits des salariés en leur imposant de nouvelles régressions.

LOURDES MENACES

Le projet de réforme de la ministre prévoit par exemple de conforter, en l'officialisant, l'inversion de la hiérarchie des normes : ainsi c'est l'accord d'entreprise qui primerait de manière quasi systématique sur l'accord de branche ou sur la loi. Un référendum pourrait aussi être organisé dans une entreprise pour valider un accord minoritaire à 30 %. Or, de tels référendums délégitiment l'intervention syndicale et permettent à la direction de faire pression sur ses salariés en exerçant un chantage

aux licenciements et/ou à la délocalisation (voir ci-dessous). Le texte maintient la référence aux 35 heures mais il permet dans le même temps des dérogations au niveau de chaque entreprise. Au-delà, toute heure supplémentaire serait certes davantage rémunérée, mais selon un taux majoré qui pourrait être fixé par accord collectif au niveau de l'entreprise à au moins 10 % (contre 25 % aujourd'hui pour les huit premières heures et 50 % pour les suivantes !).

La droite et le Medef ne s'y sont pas trompés. Le débat doit commencer « vite, tout de suite », a imploré Christian Estrosi qui a considéré que son parti Les Républicains pouvait difficilement s'opposer à un texte qui « répond à [ses] demandes, notamment en faisant sauter le bouchon des 35 heures ».

ORGANISER LA CONTESTATION

Les organisations syndicales de salariés et de jeunesse CFTD, CFE-CGC, CGT, FSU, Union syndicale SOLIDAIRES, UNSA, UNEF, UNL, FIDL ont, elles, dénoncé dans un communiqué commun



un projet élaboré sans réelle concertation qui va profondément changer la législation du travail et qui comporte des risques pour les salariés et les jeunes qui aspirent à accéder à un emploi. Des rassemblements ont lieu dès le 9 mars et une mobilisation interprofessionnelle, à laquelle le SNES et la FSU s'associent, est prévue pour le 31 mars. ■ Monique Daune

CODE DU TRAVAIL

En faveur des entreprises



Adopté en 1910, le code du travail est plus qu'un simple recueil législatif et réglementaire. Intimement lié à l'histoire sociale de la France et à plus d'un siècle de luttes ouvrières, il vise à protéger les salariés contre tout risque d'arbitraire patronal. Mais, sous l'impulsion du MEDEF, le gouvernement cherche à détricoter les droits durement acquis par les salariés... au prétexte qu'il faudrait simplifier le droit du travail pour qu'il soit mieux appliqué.

CODE DU PATRON ?

De fait, le code du travail n'est plus pensé pour protéger les salariés mais pour « sécuriser les entreprises pour leur permettre de se développer », comme le précisait la lettre de mission du Premier ministre à Robert Badinter, chargé de rédiger un rapport devant servir de guide à la future réforme de Myriam El Khomri. Pour permettre aux entrepreneurs d'embaucher, la rengaine est toujours la même : il faudrait qu'ils aient les moyens de licencier plus facilement ! Un accord collectif de branche pourrait donc estimer que deux trimestres consécutifs de baisse du chiffre d'affaires ou un trimestre de perte d'exploitation seraient suffisants pour justifier un licenciement économique. Les « difficultés » de l'entreprise seraient de surcroît prises en compte au niveau du territoire national, sans prendre en considération l'activité ou les bénéfices réalisés en dehors de celui-ci.

Le texte prévoit également une montée en puissance des accords « en vue de préserver ou de développer l'emploi ». Contrairement aux accords de maintien dans l'emploi, ces accords ne supposent pas que l'entreprise traverse de graves difficultés économiques et peuvent faire l'objet de signatures minoritaires (à 30 %) assorties d'un référendum d'entreprise organisé par les signataires. Et si un salarié refuse les termes d'un tel accord, il est licencié... mais pas pour un motif économique ! Dans le cas récent de Smart, la proposition visant à imposer des baisses de salaires et un allongement de la durée du travail (contre l'avis des syndicats représentant plus de 50 % des salariés) avait été mise au vote sous la menace de délocalisation de l'usine et de suppressions d'emplois !

■ M. D.

PROJET DE LOI « TRAVAIL »

Des éléments qui percutent la formation initiale des jeunes

Sans être un texte spécifiquement sur la formation professionnelle, le projet de loi « El Khomri » risque d'impacter non seulement la formation des salariés, mais également celle des jeunes en formation initiale.

Concernant l'apprentissage, le projet de loi vise à aligner les conditions de travail des apprentis mineurs sur celui des salariés majeurs. Ce qui entraînerait la possibilité de travail de nuit pour des jeunes entre 16 et 18 ans, et une augmentation de la durée du travail qui pourrait aller jusqu'à 10 heures par jour, sans excéder 40 heures par semaine. Chouette, ces jeunes apprentis pourront faire des heures sup (majorées de 10 %, c'est-à-dire payées 27,5 % du SMIC horaire, soit environ 2,66 € brut de l'heure) !

L'avant-projet de loi indique que les centres de formation d'apprentis « délivrent à tout apprenti une attestation mentionnant notamment la durée de la formation et les compétences travaillées ». Les diplômes passés par voie scolaire ou d'apprentissage étant identiques, cette disposition impose une forme de modularisation à l'ensemble des titres et diplômes professionnels, avec le risque d'un éclatement en unités disjointes de ces certifications.

REDISTRIBUER LA TAXE ?

Mais ce qui va diminuer encore les moyens de fonctionnement des établissements, c'est le versement d'une partie de la taxe d'apprentissage aux écoles de production (établissement et service d'aide par le travail [ESAT]...) ou aux écoles d'entreprises, souvent hors contrat. Ainsi, alors que la précédente réforme de la taxe d'apprentissage avait entraîné une diminution des versements dans les établissements publics de l'ordre de 30 %, ceux-ci vont encore être ponctionnés. Enfin, le texte prévoit de réduire de trois ans à un an la durée de l'expérience professionnelle pour présenter un diplôme en VAE. Cette durée pouvant comprendre les périodes de formation professionnelle en entreprise intégrées à la formation initiale. Ainsi le gouvernement invente la Validation des acquis de l'expérience sans expérience !

■ Thierry Reygades



Les jeunes mobilisés contre un nouveau CPE

Prenant le contre-pied de l'ANI de janvier 2013 qui visait – tout libéral qu'il fût par ailleurs – à taxer les contrats courts pour en dissuader l'emploi, la loi Rebsamen d'août 2015 contient, entre autres vilénies, un article permettant d'imposer trois CDD consécutifs. Un collectif réunissant l'UNEF, l'UNL, la Maison des Potes, la JOC, la CGT et l'ensemble des mouvements de jeunesse de gauche s'est constitué à l'automne pour obtenir l'abrogation, sinon de la loi dans son entier, au moins de cet article qui institutionnalise le véritable bizutage dont sont victimes en priorité les jeunes arrivant sur le « marché du travail ». Comme l'affirme le texte d'appel du collectif Stop3CDD : « le CPE de 2006, c'était la menace d'être viré sans motif pendant 24 mois. Avec la loi Rebsamen on peut désormais être viré trois fois en 18 mois »...

85 %

des contrats de travail ayant actuellement cours en France sont des CDI. Il s'agit donc bel et bien de la norme, n'en déplaise au gouvernement ! Pour autant, 80 % des jeunes sont embauchés en CDD, 20 % seulement en CDI...

Le 9 mars, tous dans la rue contre la loi travail !



au nom de toute la profession qu'en tant qu'enseignants, « notre place est aux côtés d'une jeunesse qui refuse la précarité comme seul futur ».

Le SNES-FSU invite également les collègues à signer la pétition exigeant le retrait du projet de loi qui a déjà réuni plus de 900 000 signatures :

www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitrvailnonmerci.

Le SNES-FSU appelle les personnels à « rejoindre les manifestations et initiatives » prises notamment par les organisations de jeunesse le 9 mars « pour le retrait de la loi El Khomri ». Dans un communiqué publié le 2 mars, il déclare

COLLÈGE 2016

ÉDITO

UN AUTRE AVENIR POUR LE COLLÈGE



Depuis plus de 9 mois, les enseignants du second degré se mobilisent contre la réforme du collège imposée par la ministre de l'Éducation. Par différents biais (manifestations, grèves, pétitions, motions, distributions de tracts, réunions publiques, adresses au président de la République...), ils ont fait part de leur vif souhait d'engager une réforme du collège qui permette l'acquisition par tous d'une culture commune riche et émancipatrice, montré aussi en quoi le projet ministériel ne répondait pas à cet objectif. Pour toute réponse à leurs analyses, propositions, dénonciations des dégâts commis par la réforme sur les métiers, l'organisation des établissements, les conditions de travail et d'étude, ils n'ont eu qu'un silence méprisant de leur ministre de tutelle et des injonctions voire des menaces des hiérarchies intermédiaires, contraintes pour imposer cette réforme du collège de recourir à ces expédients. Il en est ainsi des pressions exercées à l'occasion des formations mises en place pour vanter les mérites de la réforme. À ce jour, se sont joints aux enseignants de nombreux parents d'élèves, inquiets des différences accrues entre les politiques d'établissements, des associations de spécialistes mais aussi des membres de la société civile ou de la sphère politique, soucieux des fractures et tensions qui contribuent à diviser une société déjà mal en point.



Cette situation ne peut perdurer : un gouvernement qui prétend avoir fait du dialogue social une priorité ne peut ainsi faire fi des demandes d'une profession fortement attachée aux idées de démocratisation et d'amélioration du service public d'éducation, ne peut ainsi considérer les enseignants comme de simples exécutants illégitimes à s'exprimer sur les réalités de leur métier. L'illustration des problèmes posés par la réforme sur lesquels nous avons alerté est désormais évidente dans cette période de préparation de rentrée ; que ce soit le nombre de disciplines mises à mal, les postes partagés sur plusieurs établissements voire supprimés, l'appauvrissement de l'offre de formation, les différences flagrantes entre collèges dans l'utilisation des dotations, les remontées vont toutes dans le même sens : bricolage et politiques de plus en plus inégalitaires deviennent la règle générale. Aussi, les personnels, conscients de leurs responsabilités envers tous leurs élèves, ne désarmeront pas. Le gouvernement doit abandonner « collège2016 », restaurer un dialogue digne de ce nom, ouvrir une véritable discussion sur les mesures pédagogiques, les outils de formation, les possibilités de diversification des conditions d'apprentissages propres à bénéficier à tous. C'est à s'associer à cet objectif que nous convions élus et parents d'élèves.

■ **Frédérique Rolet, Roland Hubert,**
cosecrétaires généraux

LES MOBILISATIONS CONTINUENT

MÉTIER, POSTES, DISCIPLINES, EFFECTIFS

DOTATIONS

Insuffisantes... inégalités renforcées

Avec l'arrivée des dotations horaires, après la promesse de 4 000 emplois sur deux ans dédiés à la réforme des collèges, « l'effort sans précédent » annoncé en décembre par le ministère avec 2 804 nouveaux postes d'enseignants pour ladite réforme, mais aussi pour accueillir 37 600 élèves supplémentaires en lycée, c'est l'heure de la vérité des prix !

Les académies ont été dotées en fonction des évolutions démographiques prévues et du « rééquilibrage » alors que le ministère ne cesse de faire la preuve qu'il méconnaît la situation réelle des académies et surtout qu'il ne fait rien pour que les inégalités s'estompent.



Ces inégalités ne datent pas d'aujourd'hui. Les suppressions massives d'emplois entre 2005 et 2012 avec des recteurs laissés seuls maîtres à bord les ont accentuées. Instrumentalisation des réformes pédagogiques et pressions sur les conditions d'emploi des personnels ont été les leviers pour y parvenir. Aujourd'hui, les créations d'emplois seraient pour le ministère la preuve que sa réforme du collège est vertueuse. Mais la réalité des dotations met en évidence que cette réforme n'apporte

aucun moyen d'enseignement supplémentaire dans les collèges, qu'elle est une réforme de structure qui diminue les horaires disciplinaires et supprime les options pour dégager des marges d'autonomie. Elle conduit aussi à un nouvel éclatement des situations entre académies et entre établissements. Exemples : classes bilingues globalement maintenues à Paris quand 75 % d'entre elles disparaissent à Rouen. Dans les Bouches-du-Rhône, 25 collèges dont 15 en éducation prioritaire ont un H/E en baisse et les dispositifs particuliers (bilingue, provençal, classes européennes, classes musicales...) sont mis en concurrence, à Clermont-Ferrand les créations d'emplois dans les collèges ne se traduisent pas par des postes définitifs supplémentaires mais par des postes provisoires... affichage conjoncturel ? À Versailles, le H/E des lycées baissera encore : « surdotés », « trop d'options » dit le recteur ; en Bretagne, pas une heure de plus pour les collèges : les suppressions d'heures de cours et d'options (latin, bilingue, breton/gallo) financent les moyens attribués dans le cadre de l'autonomie de l'établissement... Carton rouge à cette réforme sur ce terrain-là aussi !

LYCÉE

Main basse sur les dotations !

Les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins des lycées et face à la hausse du nombre d'élèves ne sont pas à la hauteur. Comment expliquer cette situation alors que l'augmentation des effectifs était pourtant très prévisible, résultat conjoint de la fin des redoublements et du baby-boom de l'an 2000 ? Les rectorats ont fait clairement le choix de transférer des moyens du lycée vers le collège, question d'amortir le choc des baisses inévitables de dotations liées à la réforme. Rien de plus simple que de rogner les enveloppes globales prévues initialement pour les effectifs réduits et désormais bonnes à tout financer, y compris options et enseignement moral et civique dans la voie technologique ! Les groupes à effectifs réduits, l'accompagnement personnalisé et l'EMC seront donc plus que jamais des variables d'ajustement des services et des emplois du temps. Dans de nombreuses académies, les enseignements artistiques, de LV3, de grec et de latin étaient certes déjà menacés faute de financement mais la pression s'accroît localement. Là où ils étaient financés, comme à Bordeaux, ils ne le sont plus. Qualifiées parfois d'enseignements « sauvages », la chasse aux options est ouverte ! C'est au recteur de fixer la carte des options et des langues vivantes, argumentent certains responsables dans les rectorats, alors que d'autres, parfois les mêmes, chantent les louanges de l'expérimentation locale ! Une fois de plus, la marge d'autonomie est une réserve bien pratique quand il s'agit de récupérer des moyens.



PROGRAMMES / INTERDISCIPLINARITÉ / ÉVALUATION

Inacceptable !

L'élaboration des programmes a été percutée par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme du collège : logique curriculaire s'appuyant sur des cycles de trois ans, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanée sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016. Les programmes manquent de repères annuels dans la plupart des disciplines, sont parfois trop lourds (histoire-géographie) et ne précisent pas le niveau d'exigence attendu (mathématiques). Les enseignants doivent s'approprier les programmes et construire des cours sur tous les niveaux la même année, ce qui est inacceptable. Multiplication des réunions et conseils imposés pour répartir les contenus par année, concevoir les EPI et définir localement les modalités d'évaluation : comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver, les progressions sur trois ans risquant d'être différentes d'un établissement à l'autre ? Le nouveau livret scolaire va générer du travail supplémentaire pour les personnels (numérisé⁽¹⁾, il intégrera les bulletins et des appréciations sur les EPI, l'AP, les parcours...). L'évaluation du socle en fin de Sixième et de Troisième, avec huit items sur une échelle de 1 à 4, est illisible. Certaines disciplines disparaissent quasiment du DNB (nouvelle épreuve orale d'EPI et nouvelles épreuves écrites).

(1) Nouvelle application LSUN : livret scolaire unique numérique



SEGPA

Des engagements non tenus

L'inscription dans la loi de refondation que le service public de l'éducation « veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants » a motivé certains à promouvoir la dilution des SEGPA dans les classes ordinaires du collège. Avec la FSU, le SNES a obtenu le maintien de ces structures, qui permettent à des élèves présentant des difficultés scolaires graves et persistantes de bénéficier de conditions d'enseignement leur permettant de progresser à leur rythme. La réforme du collège a tout de même été prétexte à rogner sur les moyens, à vouloir imposer AP et EPI en inclusion, à remettre en cause les effectifs en ateliers, à supprimer des champs professionnels, mais aussi à envisager de fermer bon nombre de Sixièmes SEGPA. La FSU s'est adressée à la ministre pour lui demander de respecter les engagements pris quant au maintien de ces structures, et au respect de l'organisation du travail et des projets par les équipes. La vigilance s'impose, faites remonter les difficultés, que nous puissions intervenir.



Pour tous, des **conditions** de travail et d'études **fragilisées**

Des **moyens** **supprimés** en lycée

Fin des **dédouplements** obligatoires en technologie et en SVT en Sixième

... LA RÉFORME, C'EST ÇA !

LANGUES VIVANTES / CLASSES EUROPÉENNES

Quelle mauvaise foi !

La mauvaise foi entourant le sort fait aux langues vivantes par la réforme est sans limite. Rétablissons quelques vérités : les sections euros ne sont pas plus un réservoir élitiste que les classes bilangues, 54 heures de langues vivantes en CP constitue un effet d'annonce et pas un plus pour ces enseignements au collège, démarrer la LV2 en Cinquième avec un horaire réduit ne permet pas un contact suffisant pour être profitable pédagogiquement, gérer la carte des langues au niveau des académies n'est pas une garantie de maintien d'une offre diversifiée (c'est même le contraire).

Les annonces sur le maintien des bilangues allemand, en continuité ou pas avec cet enseignement en primaire, ne résistent pas à un examen détaillé : c'est un plan social qui se dessine pour les professeurs d'allemand, sans aucun bénéfice pour les élèves. Là où elles subsistent, ces sections bénéficient de financements et d'horaires aléatoires, de deux à quatre heures hebdomadaires, avec ou sans moyens fléchés par les rectorats, sans garantie de pérennité. Cerise sur le gâteau, les pressions hiérarchiques sont fortes pour que les collègues lésés par les suppressions d'horaires aillent « volontairement » enseigner dans les écoles, de façon à amorcer les bilangues. Nous rappelons qu'ils ne sont en aucun cas obligés de le faire, encore moins bénévolement. Tous les collègues enseignant en LV2 auront par ailleurs des classes en plus, aux horaires diminués, ce qui constitue une augmentation de la charge de travail.

Au final, il se dessine des conditions d'enseignement et d'étude plus difficiles pour les professeurs comme pour les élèves, et un probable renforcement du duo anglais-espagnol. Nous sommes loin des discours lénifiants sur l'importance des langues vivantes. ▶



© Daniel Maunoury

LANGUES RÉGIONALES

Existence menacée

Les langues régionales sont traitées comme les langues anciennes, c'est-à-dire reléguées à un horaire non garanti, menaçant leur existence. Maintenir ces enseignements suppose de choisir localement de piocher dans la dotation globalisée, en concurrence avec les autres disciplines, en les associant à un EPI sur lequel règne le plus grand flou. Une fois de plus, l'absence de pilotage sur la carte des langues sera payée par les élèves, qui n'auront plus l'assurance de pouvoir accéder à un enseignement dont ils souhaiteraient bénéficier. ▶



© Olivier Teytaud

ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Disciplines fragilisées

Les arts plastiques et l'éducation musicale sont fragilisés : la réforme institutionnalise la possibilité de les organiser en deux heures hebdomadaires sur un semestre pour chaque discipline au lieu d'une heure hebdomadaire toute l'année. Ainsi les élèves pourraient ne pas avoir d'enseignement d'une des deux disciplines pendant la moitié d'une année (voire pendant une année entière si l'absence d'une des deux disciplines intervient une année au second semestre, puis l'année suivante au premier semestre). Les difficultés liées à l'organisation des EPI et de l'AP conduisent certains chefs d'établissement à proposer (voire imposer) cette semestrialisation. Or les élèves ont besoin de repères et de régularité dans les apprentissages. Certains IPR incitent les collègues à ne pas accepter cette organisation. L'épreuve d'histoire des arts au DNB est supprimée. Problématique, elle avait néanmoins permis de porter une plus grande attention aux enseignements artistiques. Conséquence de l'autonomie des établissements renforcée par la réforme : des séances de cours de 45 minutes seront expérimentées dans certains collèges pour dégager des heures « labellisées EPI ». Au-delà d'une déconnexion problématique entre enseignement et « réalisation pratique » imposée par les EPI, les enseignements artistiques verraient leur unique heure de cours hebdomadaire passer à 45 minutes...

Quant aux options facultatives artistiques en lycée, elles ne sont plus financées dans certaines académies en raison de l'abondement des dotations collège au détriment des lycées. ▶



© Clément Martin



© Clément Martin

EIST

L'enseignement des « Sciences et Technologie » en Sixième n'est pas l'EIST !

De nombreux chefs d'établissement, profitant du bloc indéterminé de 4 heures d'enseignement de « Sciences et Technologie » en Sixième, enhardis ou stimulés par des circulaires qui fleurissent dans les académies, signées soit des recteurs soit des IPR, tentent d'imposer à tout va la mise en place d'un enseignement de type EIST (Enseignement intégré de sciences et technologie) – un seul enseignant effectuant le programme de PC, SVT et Technologie – en Sixième.

Cependant l'EIST n'est explicitement cité que dans une circulaire d'application de la réforme (en termes de continuité de dispositif, « au choix des équipes »), et n'apparaît nulle part dans les programmes de Sciences et Technologie. Le SNES-FSU rappelle le rejet très majoritaire de l'EIST par les enseignants, le caractère disciplinaire de l'enseignement en collège dans le respect du décret 2014-940, les multiples réaffirmations des inspections générales de PC et de SVT que l'EIST devait respecter le volontariat des équipes : il ne faut rien se laisser imposer ! ▶



© Daniel Maunoury

LANGUES ANCIENNES

Situation dégradée

Les langues anciennes seraient un enseignement élitiste et démodé ? Les chiffres ne le disent pas. Si la proportion d'élèves favorisés y est plus élevée qu'ailleurs, c'est une conséquence de l'hétérogénéité de l'offre sur le territoire. En outre, cet enseignement a permis de maintenir une certaine mixité dans les REP. En réduire l'enseignement de 4 heures sur le cursus au collège, financées en concurrence avec les dédoublements pour les autres disciplines, ne va que dégrader cette situation et renforcer la ségrégation sociale. Quant à l'articulation EPI/enseignement de complément, rien n'est clair. Nous continuons de refuser ce montage spécieux. ▶



© Daniel Maunoury

Mise en concurrence des disciplines et des établissements

Réunionite sans limites

Inégalités partout

LE PROJET DU SNES-FSU POUR LE COLLÈGE

Le collège, dans sa structuration actuelle, fondée sur des enseignements disciplinaires et sur un cursus commun à la grande majorité des élèves, n'a pas donné toute sa mesure. Il souffre des conditions d'enseignement et de vie scolaire qui lui sont réservées, mais aussi de contenus et de pratiques d'enseignement qui méritent d'être revisités.

Au lieu de diminuer les horaires des élèves et de multiplier les prescriptions et les dispositifs, autrement dit jouer sur la partie visible de l'iceberg comme le fait la réforme collège 2016, il faut traiter les urgences. Le projet du SNES-FSU part de la certitude que tous les jeunes sont capables, et du constat que les inégalités de réussite scolaire recouvrent largement les inégalités sociales. Améliorer le collège, c'est vouloir y faire réussir tous les élèves dans le cadre d'une scolarité obligatoire prolongée à 18 ans. Ceci suppose de sortir de l'idéologie d'un bloc école-collège : les collégiens ne sont ni des écoliers, ni des lycéens. Ils méritent un collège adapté à leur tranche d'âge et aux expériences complexes qu'ils vivent en famille, entre eux

et sur le net. La réussite de certains élèves nécessite le maintien, voire le développement de structures (enseignement adapté, etc.) et de dispositifs (ULIS, UPE2A, etc.) leur permettant d'entrer dans les apprentissages. L'inclusion à tout prix dans la classe ordinaire n'est pas la bonne solution pour tou-te-s.

Certaines situations demandent aussi un surcroît de moyens. C'est pourquoi il est nécessaire de reprendre la carte de l'éducation prioritaire en fonction des besoins des établissements, et non sur un périmètre prédéfini. Voici les leviers possibles pour améliorer les résultats du collège dans le sens que nous souhaitons :

AMÉLIORER

les conditions d'enseignement dans les classes pour pouvoir varier les situations pédagogiques et travailler en petits groupes dans toutes les disciplines sur une partie de leurs horaires. Favoriser la coopération entre les élèves plutôt que les groupes de niveau qui enferment dans leurs difficultés les élèves fragiles au lieu de les stimuler.

FORMER

les enseignants aux résultats de la recherche en pédagogie, en didactique, en sociologie de l'éducation au lieu de les former aux dernières lubies de réformateurs hors-sol.



BÂTIR

des programmes plus cohérents au fil de la scolarité et entre disciplines et permettant une interdisciplinarité progressive. Donner les moyens de concertation nécessaires et laisser les initiatives aux équipes.

TRAVAILLER

la mixité sociale et scolaire de tous les établissements et leur attractivité face au secteur privé, en particulier ceux de l'éducation prioritaire les plus ghettoïsés.

Faire entendre sa nécessité est tout l'enjeu des mobilisations en cours

DANS L'ACTION EN MARS

Formations Toujours la contestation

Agir auprès des parents d'élèves, des élus, des parlementaires

Rassemblements dans les académies



**un
nouveau
temps fort national
en mars**

LYCÉE

LE TROMPE-L'ŒIL DES DOTATIONS

Le discours lénifiant du ministère ne trompe plus personne. Dans leur salle de cours, les collègues sont mieux placés que les huiles de la rue de Grenelle pour savoir que la réalité, c'est « toujours plus d'élèves par classe »...

Alors que la pression démographique s'accroît, les augmentations des dotations horaires et les créations de postes ne doivent pas faire illusion. Que ce soit les remontées chiffrées des académies pour la préparation de rentrée ou les premiers éléments de l'enquête menée par le SNES-FSU sur le bilan de la réforme Chatel des lycées, le constat est sans appel, les conditions d'enseignement ne cessent pas de se dégrader. À partir de données récoltées dans quatorze académies (55 % des enseignants), on constate d'emblée un écart de progression entre les moyens et les besoins.

DÉGRADATION INSUPPORTABLE

Quand les effectifs doivent croître de 4 % à la rentrée 2016, les dotations horaires ne vont augmenter que de 2,4 % ! La diminution du nombre d'heures par élève (-0,0228), ramené au nombre de postes, est encore plus éloquent. Pour maintenir les conditions actuelles d'accueil, il faudrait encore 1 098 postes supplémentaires. Les inégalités

entre académies sont criantes car, quand il manquera 120 postes à Créteil, 95 à Bordeaux, 141 à Lille... ce sera 534 à Versailles. Par extrapolation, à considérer une évolution comparable à l'ensemble du territoire, il faudrait ajouter 1 971 postes aux créations déjà prévues en lycée pour garantir l'existant, pourtant bien peu satisfaisant.

La perspective d'une dégradation accrue est d'autant plus insupportable que la situation présente ne permet de toute manière plus de garantir aux élèves des enseignements de qualité dans de bonnes conditions. Depuis cinq ans, les effectifs par classe ont explosé. Un tiers des classes de Seconde avaient au moins 35 élèves en 2014 contre 20 % en 2009. Comment s'étonner alors que plus de 90 % des enseignants considèrent que leurs conditions de travail ne se sont pas améliorées avec la réforme, qu'aider les élèves en difficulté est devenu mission impossible ? Ce sont les conclusions provisoires de l'enquête SNES-FSU sur le bilan de la réforme Chatel.



Il faut continuer à populariser ce questionnaire auprès de la profession, car il est crucial d'opposer nos analyses et diagnostics à un ministère n'envisageant que des ajustements à la marge.

PESER POUR AVANCER

Le 25 janvier dernier, le SNES-FSU, avec l'inter-syndicale hostile à la réforme du collège, a

quitté les discussions sur le bilan des réformes du lycée faute d'y trouver les gages d'un véritable dialogue.

Il s'agit maintenant de peser pour obtenir des changements profonds et, de toute urgence, voir abandonner le principe des horaires globalisés, outil efficace pour supprimer les options et les dédoublements. ■

Claire Guéville

PROGRAMMES COLLÈGE 2016
ANALYSE ET ENJEUX

Le ministère a publié en novembre et décembre les nouveaux programmes⁽¹⁾ des cycles 3 (CM1, CM2, Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième). Pour le SNES-FSU, c'est l'occasion de redire, avec les collègues, ses exigences.

Dans une publication en ligne, le SNES-FSU présente les enjeux de ces programmes et une analyse complète⁽²⁾.

DES DIFFICULTÉS SUR LE TERRAIN

Logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanée sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016... la réécriture des programmes a été fortement percutée par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme du collège.

Les enseignant-e-s risquent d'être submergés de réunions pour réparer les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation.

DES POINTS CONTESTABLES

Si la plupart des programmes ont été améliorés suite aux consultations, des problèmes impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- l'orientation des programmes d'histoire géographie, technologie, EPS et EMI est contestable ;
- les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation ;
- certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire,

d'autres à celles du collège, ce qui montre le caractère inopérant d'un cycle à cheval ;

- certains programmes ont des repères de progressivité imprécis, ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Pour le SNES-FSU, l'exigence de repères annuels et d'une mise en œuvre progressive de ces programmes (et non les quatre niveaux du collège la même année) doit être portée auprès des IPR dans toutes les formations ainsi que celle de documents d'accompagnement précisant les contenus notionnels.

Le SNES-FSU entend poursuivre avec la profession sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec la lutte contre la réforme du collège.

■ Sandrine Charrier et Xavier Hill
contenus@snes.edu

(1) BO spécial n° 11 du 26/11/2015 ; pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24/12/2015. Le programme de Langues et cultures de l'Antiquité est en cours de parution.

(2) Voir www.snes.edu/Nouveaux-programmes-de-college-2016-et-analyses.html.

CONCOURS RÉSERVÉS 2016
COUPES CLAIRES ET HÉCATOMBES !

Sans mesure pour modifier les conditions d'inscription et de déroulement des concours réservés, rien de surprenant, hélas, à ce qu'à l'issue des admissibilités, 35 % des postes ouverts soient déjà non pourvus.

En octobre 2015, le ministère annonçait dans un communiqué de presse « + 4,5 % d'augmentation du nombre de postes au concours 2016 ». En réalité, ce chiffre ne concerne que les concours externes. En effet, en novembre 2015, le ministère a publié en catimini l'intégralité des postes ouverts : bilan - 1,7 % de postes ouverts tous concours confondus à la session 2016 ! Ce sont les examens professionnels et concours réservés aux personnels contractuels exerçant déjà les fonctions qui ont ainsi été ponctionnés : - 960 postes soit - 32 % dont - 670 postes soit - 37 % pour les seuls concours réservés.

DÉJÀ 37 % DES POSTES NON POURVUS

Sur 1 118 postes ouverts aux concours réservés 2016, 389 ne seront d'ores et déjà pas pourvus suite aux résultats d'admissibilité. Alors que le ministère de la Fonction publique s'est engagé à prolonger les recrutements réservés jusqu'en 2018, il est urgent de mettre en place les

mesures que le SNES-FSU revendique : suppression de l'exigence des deux ans de service avant le 31 mars 2011, suppression de la limitation imposée par les temps incomplets (quotité d'au moins 70 % d'un temps complet et de la référence au seuil de 50 %), ouverture de l'accès aux recrutements réservés pour les contractuels des établissements d'enseignement à l'étranger et les vacataires (recrutement dont nous avons fait pourtant reconnaître l'illégalité), suppression de l'exigence d'être en contrat au premier trimestre 2011, formations conséquentes et adaptées et des décharges de services, pour permettre aux candidats de réussir pleinement les épreuves. Il est par ailleurs indispensable de rendre attractifs nos métiers afin de pourvoir l'intégralité des postes ouverts tous concours confondus grâce à la revalorisation salariale et des conditions de travail, des aides aux étudiants et candidats aux concours, et des prérecrutements. ■

Caroline Lechevallier

TABLEAU DES RÉSULTATS AUX CONCOURS RÉSERVÉS

Concours	Postes	Admissibles	Postes non pourvus	% de postes non pourvus
CAPES	784	619	223 ⁽¹⁾	28
CAPET	162	76	87 ⁽¹⁾	54
CPE	80	45	35	44
CO-Psy	15	11	4	27
CAPEPS	77	37	40	52
TOTAL	1 118	792	389	35

(1) Somme des postes non pourvus par concours

Source : chiffres Publinter

90 % de grévistes
au collège de Nangis (77)

Opération « collège mort » ou presque. Le 18 février, neuf collègues du collège R.-Barthélémy sur dix étaient en grève pour protester contre l'annonce de la disparition d'une division de Cinquième à la rentrée 2016. Cette suppression entraînerait de facto pour l'ensemble de ce niveau des effectifs de 29, voire de 30 élèves par classe l'an prochain. Mais le vote de la grève par plus de 30 professeurs réunis en heure d'informations syndicales n'était pas motivé uniquement par l'annonce de cette dotation inacceptable. Les enseignants du collège de Nangis avaient également à cœur de dénoncer les pratiques managériales du principal de leur établissement, souffrant de réunionite aiguë et pour autant incapable de communiquer normalement avec la salle des professeurs. Dotation en berne, rupture de confiance avec la direction, lutte contre « collège2016 » : gageons qu'à Nangis, la bataille ne fait que commencer !

Visite surprise de la ministre :
on vaut mieux que ça !

Les personnels du collège César-Franck d'Amiens (80) ont découvert le jour même la venue de Najat Vallaud-Belkacem dans leur établissement le jeudi 3 mars au matin. Non indiquée sur son agenda officiel, cette visite sur les traces de son enfance a été l'occasion d'une opération de communication bien huilée : rencontre avec trois de ses anciens professeurs devant les journalistes et selfies avec les élèves. L'ensemble de l'équipe éducative a attendu en vain que la ministre daigne venir les saluer, mais ce n'était visiblement pas prévu au programme. Dans un contexte de conflit prolongé au sujet de la réforme du collège, la moindre des politesses aurait été de rencontrer les collègues et d'écouter ce qu'ils ont à dire plutôt que de transformer leur établissement en décor pour mise en scène médiatique tout en les confinant dans les coulisses.

Journée « lycée mort »
au lycée Briand, Evreux (27)

Mardi 1^{er} mars, les enseignants, les parents d'élèves et les lycéens protestaient contre les dotations insuffisantes prévues pour la rentrée. Suppressions de postes, fermeture d'option (LV3 espagnol), menaces sur les enseignements artistiques, les langues anciennes, qualifiées de « sauvages » par le rectorat pour justifier leur non-financement... À cette liste déjà longue, il faudrait ajouter la fin des dédoublements en AP. Cette action fait suite aux manifestations et grèves avant les congés de février, la rencontre au rectorat du 9 février n'ayant pas levé les motifs de mécontentement. En plus de la réforme du collège, le manque de moyens en lycée pour septembre prochain est une raison supplémentaire pour se mobiliser contre la politique éducative du gouvernement.

MUTATIONS 2016

OUVERTURE DES COMMISSIONS LE 2 MARS

Cette année comme les précédentes, le nombre de candidats prouve – s'il en était besoin – l'aspiration à la mobilité de l'ensemble de la profession. Les commissaires paritaires nationaux du SNES-FSU ont conscience de l'importance de la mission que leur ont confiée les collègues aux dernières élections professionnelles.



Plus de 22 500 demandeurs participeront au mouvement interacadémique 2016, dont environ 11 200 stagiaires en première affectation. Plus de 11 300 candidats à mutation ou réintégration démontrent une forte aspiration collective à la mobilité. Le ministère a diffusé à certains demandeurs un « projet » de mouvement, alors que les commissions paritaires se réuniront à compter du 2 mars. Ce faisant, en tentant de s'affranchir du contrôle exercé par les commissaires paritaires élus au suffrage universel direct de la profession, l'administration prend une très lourde responsabilité : celle de diffuser de manière précipitée et anticipée des informations non fiables. Évidemment, ce « projet » est entaché d'un grand nombre d'erreurs. Certaines sont manifestes, d'autres se découvrent au fur et à mesure de l'étude préalable menée par les

élus nationaux, qui les font corriger, rétablissant ainsi les collègues dans leur droit à mutation.

VIGILANCE ET TRANSPARENCE

Les commissions travailleront par discipline à compter du lundi 7 mars : le calendrier prévisionnel est mis en ligne sur notre site Internet qui est régulièrement mis à jour. Les élus nationaux du SNES-FSU dans les FPMN et CAPN sont attentifs à chaque situation individuelle et à défendre l'intérêt collectif dans le respect des règles communes, des vœux et barèmes de chacun, en continuité avec le travail effectué dans les groupes de travail académiques. Ils demandent aussi des « capacités d'accueil » supplémentaires dans les académies, qui permettront d'améliorer nombre de situations individuelles, améliorant de ce fait la mobilité générale. Le SNES-FSU informera les demandeurs de leur résultat définitif, au fur et à mesure du déroulement des commissions par discipline, et publiera

à l'issue de chaque FPMN les barres définitives et justes du mouvement. La meilleure transparence est l'application à toutes et à tous de règles claires, connues et équitables. Déterminé à les faire respecter, le SNES-FSU met en œuvre tous les dispositifs pour établir la transparence des opérations de mutation interacadémiques. Consulter le site www.snes.edu (rubrique « Mutations ») pour suivre l'évolution de la situation. ■

Lionel Millot, Christophe Barbillat, emploi@snes.edu

Aux syndiqués demandeurs de mutation ACTUALISEZ VOS COORDONNÉES

Pour disposer d'une information rapide sur le suivi et le résultat de votre demande, il importe de vérifier vos données personnelles, via le site du SNES-FSU, « Espace Adhérents » (accès avec votre code syndical personnel). Vous devez en particulier actualiser le cas échéant votre adresse postale, votre adresse mail et votre numéro de téléphone portable (envoi des résultats par SMS).
Les élus nationaux

AVANCEMENT D'ÉCHELON 2015-2016

CAPN DES AGRÉGÉS

La CAPN examinant l'avancement d'échelon des professeurs agrégés s'est tenue du 16 au 18 février dernier. Elle a été l'occasion pour les élus du SNES-FSU de défendre les droits de tous et de chacun.

Le projet du ministère comportait un total de 17 758 promouvables, répartis en 38 tableaux d'avancement. 3 619 collègues ont avancé au « grand choix » ; 5 326 ont avancé au « choix » ; 1 199 enfin ont avancé à l'ancienneté. Les commissaires paritaires du SNES-FSU ont fourni un lourd travail de contrôle et de vérification préalables et sont intervenus en CAPN pour faire rectifier les erreurs, grâce aux informations fournies par les fiches syndicales de suivi individuel. Les collègues ont été informés des résultats individuels les concernant. Le compte rendu détaillé de la CAPN avec les barres d'avancement par échelon et par discipline est en ligne sur notre site : www.snes.edu/Promotions-Notation.html.

UN SYSTÈME À BOUT DE SOUFFLE

Le système actuel d'avancement à trois rythmes (quotas de 30 % de promu au grand choix, 50 % au choix et 20 % à l'ancienneté) est devenu absurde, aboutissant à une hiérarchisation artificielle des collègues en raison des dysfonctionnements majeurs du système d'évaluation. La notation pédagogique joue un rôle prépondérant pour les promotions : or, elle est devenue trop aléatoire. Les retards d'inspection et les pratiques de certains corps d'inspection (notations hors grille de référence, par exemple) en sont la cause. Des études, enfin menées par le ministère à notre demande insistante, montrent que, sur un échantillon de 44 397 collègues (situés du 4^e au 10^e échelon), près de 20 % sont victimes de retards d'inspection supérieurs à 5 ans, 60 %

d'entre eux ayant des notes remontant aux années 2000-2010. Un tel système doit être aboli.

REFONDER LES CARRIÈRES

La nécessité d'un avancement à un rythme unique, le plus favorable pour tous, devient de plus en plus urgente aux regards de ces éléments et est seule de nature à garantir le droit de tous et de chacun au meilleur déroulement de la carrière. Cette dernière doit être raccourcie, intégrer pleinement l'accès pour tous à l'actuelle hors-classe et enfin s'ouvrir sur les indices de rémunération de la hors-échelle lettre B. Dans ce cadre, l'évaluation doit donc être déconnectée de l'avancement et repensée afin de permettre les échanges libres avec les corps d'inspection, l'apport de réels conseils de leur part dans l'objectif d'aboutir à une amélioration des pratiques pédagogiques. ■

Serge Deneuvéglise, agreges@snes.edu

CAPN DES CHAIRES SUP

La CAPN des professeurs de chaires supérieures s'est tenue le 16 février. Non contents de contrôler les opérations de gestion, nos élus ont été très attentifs au projet de redéploiement disciplinaire des emplois au sein du corps.

Le premier enjeu de cette CAPN est de contrôler les propositions établies par l'administration : sur 176 promouvables par discipline aux échelons 2 à 6, 30 % ont été promu au choix, soit 53 collègues (dont 33 à l'échelon 6), les autres passant alors automatiquement à l'ancienneté (dont 19 dès 2015).

Les vérifications effectuées par les élus ont été facilitées lorsqu'ils ont pu disposer des fiches syndicales de suivi individuel retournées par les collègues syndiqués ou s'étant adressés à eux. Tous les collègues concernés ont reçu les informations individuelles dès l'issue des travaux de la CAPN.

RECONSTRUIRE LA CARRIÈRE

Le SNES-FSU a rappelé ses revendications d'amélioration de la carrière des professeurs de chaires supérieures : un rythme unique d'avancement le plus favorable pour tous, le

raccourcissement de la durée parcourue dans les échelons, particulièrement du 5^e au 6^e. Sur ce dernier point, il s'agit d'aligner cette durée sur celle de la hors-classe des professeurs agrégés, car la différence actuelle peut pénaliser certains collègues ayant accédé trop tardivement au corps des chaires supérieures.

Le SNES-FSU revendique aussi que l'ensemble des professeurs exerçant en CPGE accède plus rapidement au corps des chaires supérieures et, d'autre part, la création d'un débouché de carrière ouvrant sur la hors-échelle lettre B.

AUGMENTER LES CONTINGENTS !

L'autre point à l'ordre du jour de la CAPN concernait un projet de l'inspection générale proposant une nouvelle répartition disciplinaire dans le corps. Pour un effectif porté à 2 250 professeurs en 2002, la répartition par discipline des emplois dans le corps n'a guère évolué alors que la nature et le nombre des CPGE ont changé, avec une quasi-stabilité dans les filières littéraires et scientifiques et une augmentation notable dans d'autres filières.

Le SNES-FSU considère que l'objectif d'un tel rééquilibrage est légitime, mais ne peut être réalisé par simple reventilation des emplois existants sans augmentation en conséquence du volume total des emplois. C'est ce qu'il portera au cours des discussions qui devraient s'ouvrir dans le cadre de la revalorisation de nos carrières. ■

Christophe Schneider, prepas@snes.edu



3 397

C'est le nombre de perquisitions réalisées dans le cadre de l'état d'urgence au soir du 24 février. Seules cinq d'entre elles ont débouché sur l'ouverture d'une procédure par le parquet antiterroriste de Paris...

Second degré : l'unité syndicale réaffirmée avec force

À l'issue de sa réunion du 2 mars 2016, l'intersyndicale du second degré, dont sont membres le SNES et le SNEP-FSU, a publié un communiqué de presse invitant les personnels à rejoindre les cortèges qui se constitueront le 9 mars à l'appel des organisations de jeunesse contre le projet de loi El Khomri. L'intersyndicale rappelle par ailleurs sans ambages que l'abrogation de la réforme du collège reste plus que jamais à l'ordre du jour. Elle réaffirme du même coup son soutien « à toutes les initiatives décidées collectivement dans les établissements en lien avec les organisations syndicales de l'intersyndicale (reconduction de la grève, assemblées générales, heures d'information syndicale, refus collectif des formations à la réforme, refus des DGH qui entérineraient les dispositifs de "college2016", initiatives communes avec les parents d'élèves...) ».

Une nouvelle réunion de l'intersyndicale est d'ores et déjà prévue le 15 mars pour « faire le point sur la situation sociale » après les mobilisations des jours à venir : www.snes.edu/communiqu-intersyndical-college-2016.html.

Samedi 12 mars : défendons nos libertés !

Le collectif « Nous ne céderons pas » a décidé de faire du samedi 12 mars une grande journée pour la défense des libertés, en refusant l'inscription dans la Constitution de l'état d'urgence et de la déchéance de nationalité.

En Régions, de nombreuses initiatives seront décidées : prendre contact avec la section académique ou départementale du SNES-FSU.

À Paris, un rassemblement festif se tiendra Place du Luxembourg. Il débutera à partir de 14 heures par des rencontres avec des élus nationaux et se poursuivra autour de stands, tables de signature, spectacles et prise de parole jusqu'en fin de journée.

« On n'existe pas sans faire » SIMONE DE BEAUVOIR

GRENOBLE 28 MARS-1^{ER} AVRIL

LES ENJEUX D'UN CONGRÈS



Les phases de congrès constituent immanquablement des respirations démocratiques vitales pour un syndicat tel que le nôtre, qui s'est construit sur le débat – parfois vif – entre différentes sensibilités et sur le dialogue permanent avec la profession.

Le congrès national se tiendra à Grenoble du 28 mars au 1^{er} avril 2016 dans un contexte de mobilisations importantes pour le collège et le second degré, nos salaires et nos carrières, et contre la loi travail dite « loi El Khomri ». Plus de 500 délégué-e-s venu-e-s de la France entière débattront pendant une semaine de ces questions, mais aussi de l'avenir du syndicalisme, des alternatives économiques, sociales et environnementales, de la défense des droits et des libertés...

DÉBATTRE ET UNIFIER

Préparer ces débats dans les établissements et les congrès académiques (voir ci-contre les dates par académie) est indispensable à la construction collective des mandats que le SNES-FSU portera au cours des deux années à venir.

Les rapports préparatoires ont été expédiés à toutes et tous les syndiqué-e-s avec L'US n° 759 du 13 février, les contributions au débat, classées par thème, sont téléchargeables sur le site du SNES : www.snes.edu/Preparez-le-congres.html. Avec de nombreux invités du monde syndical, associatif, mais aussi représentants des syndicats étrangers venus du monde entier avec lesquels le SNES et la FSU travaillent au quotidien, le congrès est aussi une vitrine de l'activité et de la réflexion de la première organisation syndicale française du second degré. Il sera aussi l'occasion de célébrer l'anniversaire du « nouveau SNES », créé il y a 50 ans par la fusion du SNES et du SNET, dans une dynamique de rassemblement du syndicalisme, dynamique qui reste aujourd'hui un moteur fondamental de l'action du SNES-FSU.

■ Roland Hubert

CONGRÈS ACADÉMIQUES

Aix-Marseille : mercredi 16 et jeudi 17 mars • **Amiens** : mercredi 9 et jeudi 10 mars • **Besançon** : mardi 15 mars • **Bordeaux** : mercredi 9, jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Caen** : mardi 15 et mercredi 16 mars • **Clermont-Ferrand** : mardi 15 et mercredi 16 mars • **Corse** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Créteil** : lundi 14, mardi 15 et mercredi 16 mars • **Dijon** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Grenoble** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Guadeloupe** : mercredi 17, jeudi 18 et vendredi 19 février • **Guyane** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Lille** : lundi 7 et mardi 8 mars • **Limoges** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Lyon** : mardi 8 et mercredi 9 mars • **Martinique** : lundi 15, mardi 16 et mercredi 17 février • **Montpellier** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Nancy-Metz** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Nantes** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Nice** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Orléans-Tours** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Paris** : mardi 15 et mercredi 16 mars • **Poitiers** : mercredi 9 et jeudi 10 mars • **Reims** : jeudi 17 et vendredi 18 mars • **Rennes** : mardi 8 et mercredi 9 mars • **Réunion** : lundi 22 et mardi 23 février • **Rouen** : jeudi 3 et vendredi 4 mars • **Strasbourg** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Toulouse** : jeudi 10 et vendredi 11 mars • **Versailles** : jeudi 10, lundi 14 et mardi 15 mars.

KURDISTAN TURC APPEL PRESSANT À LA PAIX

Le syndicat de l'éducation turc Eğitim Sen et la confédération Kesk lancent un cri d'alarme face à la situation dramatique que vivent les populations kurdes du sud-est de la Turquie.

À Cizre, Simak, Silopi, Sur... tanks et véhicules blindés envahissent les villes, mitraillent les demeures. Les soldats tirent sur les habitants au moindre prétexte. La fondation des droits de l'Homme turque dénombre à ce jour 224 morts dont 42 enfants.

Le SNES-FSU s'est rendu à Ankara, pour une mission de soutien et de solidarité organisée par le Comité syndical européen de l'éducation (CSE-ETUCE). Les syndicalistes sont en effet particulièrement menacés. « L'école que je dirigeais a été évacuée par l'armée qui en a fait un camp militaire, privant mes élèves d'éducation. Comme je suis délégué syndical, on m'a licencié ainsi que tous les collègues qui ont protesté contre cette invasion », nous dit ce professeur. Des universitaires ont lancé une pétition⁽¹⁾ de soutien aux populations kurdes qui a déplu aux autorités, certains ont été arrêtés pour « interrogatoire » ou ont reçu des lettres de menace, d'autres ont perdu leur emploi.

SOLIDARITÉ AVEC LES KURDES

Dans la Turquie de Erdogan et du parti au pouvoir AKP, il ne fait pas bon défendre la paix, on est vite traité de terroriste. Une institutrice, très émue, nous dit comment elle a dû fuir son école



et sa maison. Elle n'a plus rien mais elle relève la tête : « Dans la culture Kurde les femmes ont une place spéciale, nous avons un proverbe qui dit la femme est la vie, la femme est la liberté » et elle ajoute : « je ne suis pas une terroriste, je suis une femme libre ». Enseignants, syndicalistes, médecins, citoyens engagés, quelle leçon de courage nous donnent les personnes rencontrées au cours de cette mission.

Le SNES-FSU a écrit au gouvernement français afin qu'il interpelle les autorités turques et participe à une action internationale pour le retour à la paix dans les régions kurdes de Turquie.

■ Jean-Hervé Cohen

(1) www.barisicinakademisyenler.net/node/63.html

TRANSPORTS SCOLAIRES QUI POUR LA PRISE EN CHARGE ?

L'Association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public, à laquelle le SNES-FSU est affilié, organisait le 20 janvier son séminaire national sur le thème : « La régionalisation des transports scolaires : les enjeux, les écueils ».

La loi NOTRe⁽¹⁾ prévoit le transfert différencié des transports, entre les Services réguliers ordinaires (SRO) régionalisés au 1^{er} janvier 2017 et les services scolaires (SATPS) au 1^{er} septembre 2017, alors que dans de nombreux territoires, leur imbrication est une réalité.

ZONES D'OMBRE

Cette loi provoque des incertitudes pour les usagers : quelle solution transitoire pour les transports scolaires ? À qui revient l'obligation de prendre en charge les élèves en situation de handicap ? Les Régions délégueront-elles l'organisation des transports scolaires et quels départements accepteront cette délégation ? À cela s'ajoutent les transferts de compétences des agglomérations issues de la nouvelle carte intercommunale.

La loi NOTRe est bien souvent muette sur ces points et la Direction générale des collectivités locales (DGCL) minimise les difficultés. Par contre,

l'Association des Régions de France ne sous-estime pas les problèmes techniques du transfert, tout en assumant la gestion de proximité



© Olivier Freyraud

que représente le transport des élèves. La régionalisation des transports scolaires s'est faite en sept ans en Île-de-France... Le SNES-FSU, à l'instar de l'ANATEEP, demande aux pouvoirs publics de se saisir de toute urgence de cette question des transferts de compétence « transport scolaire » en apportant les précisions réglementaires nécessaires pour un service public de qualité pour les élèves et leur famille, et en évitant la dégradation des conditions de travail des personnels des transports.

La gratuité des transports scolaires, prise en charge aujourd'hui par certains départements, est aussi menacée.

■ Daniel Lecam

(1) NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République

80 %

des salariés à temps partiel sont... des salarié-e-s !



80 %

des femmes se déclarent régulièrement confrontées à des attitudes sexistes au travail.

66 %

des femmes sont en emploi (75 % pour les hommes) 11,5 % sont en CDD (7,5 % pour les hommes)

Le 8 mars, faisons de l'égalité une réalité !

La journée internationale des luttes pour les droits des femmes sera l'occasion de rappeler que, même si les luttes des femmes ont permis de progresser vers l'égalité et de conquérir des droits pour les femmes comme pour les hommes, il reste encore beaucoup de chemin à parcourir. Les femmes gagnent en moyenne 27 % de moins que leurs homologues masculins. Elles sont en charge de 80 % des charges domestiques, et regrouper sous un même ministère « la famille, l'enfance et les droits des femmes », n'est-ce pas enfermer les femmes dans le rôle stéréotypé qui leur est assigné depuis des siècles : celui d'épouse et de mère ? Voilà qui n'est pas rassurant pour l'égalité. Le SNES continue son action et appelle à participer aux mobilisations qui auront lieu à Paris et en régions autour du 8 mars, et la FSU est signataire de l'appel intersyndical pour faire de l'égalité une réalité : www.snes.edu/IMG/pdf/8_p_femmes_suppl_759.pdf.





10 MARS LES RETRAITÉS DANS L'ACTION

Jeudi 10 mars, l'intersyndicale des « 9 » (UCR-CGT, FO, UNAR-CFTC, CFE-CGC, SFR-FSU, UNIR-Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA) appelle à une nouvelle mobilisation décentralisée.

Obtenir une véritable revalorisation des pensions, l'indexation des pensions sur les salaires, la défense des pensions de réversion, la remise en place de la demi-part fiscale des veufs et veuves et de l'exonération de la majoration familiale seront les revendications de ces manifestations.

CONTRE LES « RÉFORMES STRUCTURELLES »

Cette journée se situe dans la continuité des actions initiées notamment depuis le 3 juin 2014 contre les politiques d'austérité du gouvernement. Elle s'accompagne d'une

lettre ouverte à Michel Sapin, ministre des Finances, lui demandant audience.

Alors que le projet de loi contre le code du travail suscite une grande émotion parmi la jeunesse et les actifs, cette action des retraités s'inscrit dans la logique des mouvements sociaux de ce mois de mars contre les « réformes structurelles » qui caractérisent les politiques d'austérité. Pouvoir d'achat, dossier des retraites : les mesures régressives s'accumulent après les réformes de 2003, de 2010 et 2014. Le dernier rapport de l'OCDE de 2014 sur les retraites ainsi qu'une récente note de l'institut Montaigne annoncent de nouvelles attaques.

Certes, pour les retraités, on ne peut plus parler de gel des pensions puisqu'elles ont été revalorisées de 0,1 % au 1^{er} octobre 2015, soit le prix d'un café, d'une baguette... alors qu'en janvier ils ont vu, par exemple, leurs cotisations MGEN augmenter de 10 à 20 € par mois.

PIQUER DANS LA CAISSE ?

Les retraités doivent faire face au renchérissement de l'accès aux soins, comme le souligne le dernier rapport du COR. Et la loi « vieillissement » confirme son incapacité à prendre pleinement en charge la perte d'autonomie. Ce alors que le gouvernement pour répondre à la demande des départements va financer une partie du RSA... par un prélèvement sur la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) qui concerne personnes âgées et handicapés ! Curieuse conception de la solidarité qui consiste à déshabiller Pierre pour habiller Paul, tandis que Ikea ou Apple ne payent quasiment pas d'impôt !

Soyons nombreux le 10 mars dans la rue puis quelques jours après avec les actifs dans l'action fonctionnaires puis interprofessionnelle.

■ **Marylène Cahouet**

PETITES ANNONCES

SNES-FSU / PETITES ANNONCES

46, av. d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US
• 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

LOCATIONS

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 420 €/semaine. Tél. 06 20 60 26 59

Millau, Gorges du Tarn, collègue loue appartement, 2 chambres, vacances scolaires, 250 €/semaine. Tél. 06 80 96 24 28

(35) Dinard, direct sur mer, site classé, loue 3 pièces, 4 pers., parking, calme, avril-mai-juin : 400 €/semaine, 700 €/quinzaine. Tél. 01 43 50 14 29

(33) Cap Ferret, appartement r.d.j., 4-6 personnes ds villa bord forêt, 500 m plage, 450-800 €/semaine. Tél. 06 22 47 46 62

Cotentin, coll. loue maison près mer, juil.-août, 6 personnes, 375 €/sem. Tél. 02 33 78 05 87

64-40 (limitrophe), coll. loue maison, 5 personnes, charme rétro, renovée, jardin, 1 km plage, 750 €/semaine (HS), 500 € (BS). Tél. 05 59 92 06 16, mél : flsa@gmx.fr

Sicile, bord de mer, loue mais. 5 couch. Tél. 04 94 13 01 42

Île d'Oléron, loue maison ind. 4 p., 2 ch., s.d.b., parc 120 m², 760 € la quinzaine. Tél. 05 53 50 63 92 ou 06 30 75 23 78

Périgord, gîtes, pisc., poneys, site : lapantere.fr. Tél. soir 05 53 36 07 41

Espagne, Empuriabrava, baie de Rosas, à louer agréable maison, 4/5 personnes, visible sur le site : abritel.fr annonce n° 616283. Tél. 05 53 96 21 36

LOISIRS

Un conte kabyle historique au théâtre Bellecour de Nice du 23 au 27 mars. Rés. : 04 93 87 08 86

Réduc'SNES et l'association Chicokids proposent un circuit découverte dans :

- le sud des États-Unis aux sources de la musique noire et country, été 2016 ;
- un circuit en Ouzbékistan ;
- un circuit de randonnées dans les îles grecques (de Santorin et d'Amorgos) en avril.

Pour de plus amples informations contactez l'association au 06 09 27 04 31 / 05 56 85 62 70, chicokids@gmail.com

Avignon, stage de théâtre, week-end de l'Ascension, du jeudi 5 au dimanche 8 mai. Impro et prise de parole en public. Tous niveaux. La Fabrique du comédien : www.stage-theatre.com.

C'est quoi une meilleure assurance vie ?

- 4... 5...
- ...
- 7... 8... Au fait, j'ai pris une assurance vie à la MAIF.
- Ah ?... Fallait me demander.
- Pourquoi ? L'argent est placé dans les entreprises solidaires et ça crée des emplois.
- Faut que ça rapporte surtout...
- Justement ! Super rendement. Bref, tout le monde y gagne... En parlant de rendement, on va augmenter un peu le vôtre. Allez ! On accélère !



ASSURANCE VIE RESPONSABLE ET SOLIDAIRE.

3 bonnes raisons d'y croire : un contrat reconnu par la presse spécialisée, un mécanisme solidaire qui participe à la création d'emplois, une fiscalité particulièrement attractive.

On a tout à gagner à se faire confiance.



assureur militant

À SAVOIR : Contrat multisupport comportant un fonds euros au rendement 2015 de 2,75 % net de frais sur l'épargne gérée et hors prélèvements sociaux. Pour les supports en unités de compte, le risque de perte de capital est assumé par l'adhérent. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

QUI FAIT QUOI ? Le contrat Assurance vie Responsable et Solidaire est conçu et géré par Parnasse-MAIF, filiale assurance vie de la MAIF. Parnasse-MAIF - société anonyme au capital de 122 000 000 € - RCS Niort B 330 432 782 - Le Pavois - 50 avenue Salvador Allende - CS 90000 - 79029 Niort cedex 9. MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - CS 90000 - 79008 Niort cedex 9. Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - CS 20000 - 79076 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances.

Publicité

